

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	73 (1928)
Heft:	9
Artikel:	Le commandement français au début de la guerre européenne [fin]
Autor:	Feyler, F.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-341139

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

LXXIII^e Année

N° 9

Septembre 1928

Le commandement français au début de la guerre européenne.

(Fin.)

Une décision eut trait au rappel en France de partie des troupes du Maroc. Le 27 juillet déjà, le ministre de la guerre avait télégraphié au général Lyautey, résident général à Fez, pour lui demander jusqu'à quel point le protectorat pourrait être dégarni. L'occupation, avait-il mandé, devra se réduire aux principaux ports de la côte. « Le sort du Maroc se réglera en Lorraine ».

Le général Lyautey avait répondu qu'il le comprenait bien ainsi, mais que son premier devoir était de mettre le gouvernement en présence de la situation qui allait lui être faite. Le gouvernement l'informait que 28 bataillons lui seraient laissés, y compris les goums, mais cet effectif ne lui permettrait pas de tenir la ligne de communications entre les points extrêmes, et les garnisons devraient être considérées comme bloquées dans les postes conservés. « Je ne pourrais répondre des bataillons marocains ni des goums dès qu'ils cesseront d'être englobés dans des troupes sûres et ils formeront un appoint certain à l'insurrection... Je serai même probablement obligé d'en désarmer la plupart. » Après diverses considérations sur la gravité des faits auxquels il convenait de s'attendre, il conclut en disant : « C'est très froidement que je vous expose cette situation à laquelle je ne saurais, en toute sincérité, apporter aucune atténuation. Je suis prêt, ainsi que tous, à la subir, mais c'est à vous à la peser et à juger si les répercussions qu'elle peut avoir au dehors ne

seront pas plus graves que le maintien du nombre des bataillons qui pourraient partir. »

Le ministre de la guerre ne fit pas difficulté pour reconnaître la justesse de ces observations, mais « quelque précaire que puisse devenir la situation au Maroc, répondit-il, il importe, avant toute autre considération, de présenter le maximum de forces sur le théâtre principal. »

Le 31 juillet, les circonstances parurent encore en voie d'aggravation. Les nouvelles d'Allemagne continuaient à signaler des préparatifs de guerre. D'où qu'elles vinssent, elles concordaient, y compris celles qui venaient des pays neutres immédiatement voisins, Luxembourg et canton de Bâle ; elles ne laissaient aucun doute sur les mesures de mobilisation auxquelles l'Allemagne procédait. De la frontière, étaient annoncées des incursions de patrouilles allemandes sur le territoire français.

D'autre part, on avait appris le bombardement des villes serbes du Danube par des monitors autrichiens. A Paris comme à St-Pétersbourg, on pensait que si l'Angleterre se déclarait prête à agir avec la France et la Russie il y aurait encore une perspective de voir le gouvernement de Berlin reculer, mais les nouvelles de Londres n'autorisaient pas cet espoir. L'opinion publique britannique était indifférente à des conflits austro-russes relatifs aux Slaves ; ces gens ne l'intéressaient guère, et le gouvernement n'osait pas prendre une attitude résolue.

Jusqu'alors, le général Joffre s'était plié strictement aux instructions du gouvernement, mais il commençait à trouver lourd le poids de sa responsabilité. Dans l'après-midi, il envoya une note au ministre de la guerre, attirant son attention sur l'avance que les Allemands étaient en train de prendre dans les mesures de mobilisation. Non seulement leurs éléments de couverture étaient en place tout le long de la frontière, mais à proximité d'elle se trouvaient les gros des 8^e, 16^e, 21^e, 15^e et 14^e C. A. « Si l'état de tension continue, écrivait-il, et si les Allemands, sous couvert de conversations diplomatiques, continuent l'application de leur *plan de mobilisation* dont ils poursuivent l'exécution en évitant d'en

prononcer le nom, il est absolument nécessaire que le gouvernement sache, qu'à partir de ce soir, tout retard de 24 heures apporté à la convocation des réservistes et à l'envoi du télégramme de couverture se traduira par un recul de notre dispositif de concentration, c'est-à-dire par l'abandon initial d'une partie de notre territoire, soit de 15 à 20 kilomètres par jour de retard.

« Le commandant en chef ne saurait accepter cette responsabilité. »

En face de ce garde-à-vous, le Conseil des ministres ne pouvait plus ajourner sa décision ; l'ordre de mise en route des troupes de couverture fut lancé à 17 h. 40, mais toujours avec la restriction de la zone des 10 kilomètres en deçà de la frontière. Deux fois encore, le lendemain, elle fut rappelée, une première fois à 17 heures, la seconde à 22 h. 30, chaque fois dans des termes catégoriques, et cette seconde fois d'une façon des plus impérative : « Le ministre de la guerre insiste encore de la part du président de la République, et pour des raisons diplomatiques sérieuses, sur la nécessité absolue de ne pas franchir la ligne de démarcation indiquée le 30 juillet et rappelée aujourd'hui. Cette interdiction s'applique aussi bien à la cavalerie qu'aux autres armes. Aucune patrouille, aucune reconnaissance, aucun poste, aucun élément ne doit se trouver à l'est de la dite ligne.

« Quiconque l'aurait franchie serait passible du conseil de guerre et ce n'est qu'en cas d'attaque bien caractérisée qu'il sera permis de transgresser cet ordre. »

La veille au soir, M. de Schoen avait fait savoir que son gouvernement avait proclamé « l'état de danger de guerre », et qu'il avait adressé à la Russie un ultimatum de démission avec délai d'exécution dans les douze heures.

Il n'y avait donc plus d'espoir à conserver dans le maintien de la paix. Comme les autres, cette nouvelle annonçait les hostilités, et quand le lendemain, 1^{er} août, arriva celle de la déclaration de guerre de l'Allemagne à la Russie, les derniers doutes, s'il en subsistait chez personne, furent levés. Dans la journée, le gouvernement avait décrété l'état de siège sur toute l'étendue du territoire de la France, ainsi qu'en Algérie.

Cependant, de Londres, les nouvelles demeuraient indécises. En revanche, une dépêche précise était arrivée de Rome, envoyée par l'ambassadeur, M. Barrère. L'Italie resterait neutre, l'attitude de l'Autriche-Hongrie et de l'Allemagne « ne cadrant pas avec le caractère purement défensif de la triple alliance ».

A Berlin, l'ambassadeur d'Angleterre avait demandé si l'Allemagne se proposait de passer par la Belgique, et reçu une réponse dilatoire. De Bruxelles était arrivé la nouvelle de la mobilisation générale. De Berne, même information. Le Conseil fédéral avait ajouté que la Suisse ferait une déclaration formelle de neutralité.

Ainsi partout des préparatifs de guerre. Il n'y avait qu'à aller de l'avant dans l'attente des événements décisifs.

Le premier de ces événements, — la nouvelle en arriva de grand matin, le 2 août, — fut l'entrée des troupes allemandes dans le Grand-Duché de Luxembourg. Cette violation de la neutralité luxembourgeoise fut aussitôt considérée, et ne pouvait être considérée différemment, comme un avant-coureur d'une violation de la neutralité belge. Le ministre de la guerre ordonna en conséquence, — télégramme de 10 h. 30, — l'extension à la frontière du nord des mesures de couverture prises à celle du nord-est, en deçà de la frontière pareillement, ligne Mont-St-Martin Signy-le-Petit. Il est absolument nécessaire, dit le télégramme, en l'état diplomatique actuel, de n'avoir aucun incident à la frontière franco-belge, et, par suite, de ne s'en rapprocher qu'à une distance de 2 à 3 kilomètres. Aucun élément, aucun poste, aucune patrouille, aucune reconnaissance ne devra dépasser la ligne générale. Il sera recommandé aux douaniers et forestiers d'éviter tout incident.

A cette heure déjà, la limitation imposée à la couverture inquiétait sérieusement le général Joffre. Concernant la Belgique, l'inconvénient n'était pas grave. La France étant résolue à ne porter aucune atteinte à la neutralité belge, toute la Belgique était zone inoccupée aussi longtemps que les Allemands n'y étaient pas. Mais vis-à-vis de ceux-ci, l'abandon bénévole des 10 kilomètres de terrain ne laissait

pas que de causer au général Joffre un légitime souci dont il désirait être affranchi : « Nous avons dû abandonner des positions qui avaient une certaine importance pour le développement de notre plan de campagne. Nous serons obligés, par suite, de reprendre ces positions, ce qui ne se fera pas sans pertes. Le commandant en chef estime qu'il a le devoir impérieux de reprendre pied dans cette zone, au jour et à l'heure qu'il jugera utiles... »

Une demande aussi légitime ne pouvait être accueillie que favorablement. Le ministre de la guerre alla même au delà de l'autorisation sollicitée par le général Joffre. Celui-ci avait déclaré qu'il ne pénétrerait pas sur le territoire allemand à moins de n'y être contraint par une attaque caractérisée nécessitant la riposte offensive. Le ministre le releva de cette réserve. Sa communication est du 2 août à 14 heures : « Le gouvernement français considère que les violations de la frontière française effectuées jusqu'à ce moment et en différents endroits par les troupes allemandes sont de nature à permettre de lever l'interdiction précédemment imposée de ne pas pénétrer dans une zone de 10 kilomètres précédant la frontière du côté français. Le gouvernement rend donc au général commandant en chef *liberté absolue* de mouvement pour l'exécution de ses prévisions, dussent-elles conduire au franchissement de la frontière allemande ¹. »

Les violations de la frontière auxquelles cette communication se référait avaient été commises généralement par des patrouilles de cavalerie, mais non exclusivement. D'autres forces avaient été signalées entre Delle et Belfort, devant Cirey-sur-Vezouze, et au nord et au sud de Longwy.

Néanmoins, le général en chef estima devoir se maintenir sur la réserve. Aucune déclaration de guerre n'avait été faite de part ni d'autre. Transmettant donc à ses sous-ordres la communication du gouvernement et les avisant que l'interdiction de dépasser la ligne des 10 kilomètres était levée, il ajouta : « Cependant, pour des raisons nationales d'ordre moral, et des raisons impérieuses d'ordre diplomatique, il

¹ *Ouvr. cit.* Annexe 27.

est indispensable de laisser aux Allemands l'entièr responsabilité des hostilités.

« En conséquence, et jusqu'à nouvel ordre, la couverture se bornera à rejeter au delà de la frontière toute troupe assaillante, sans la poursuivre plus loin, et sans entrer sur le territoire adverse. »

Cette recommandation, qui était un ordre, il la renouvela le lendemain matin par message téléphoné aux cinq corps d'armée qui formaient la couverture et au corps de cavalerie, à Mézières, insistant sur « l'impérieuse obligation de ne pas dépasser la frontière pour les raisons indiquées. »

« S'il y a des incidents, ces incidents ne doivent naître et se développer que sur le territoire français. Cet ordre vous sera confirmé par un officier du grand état-major général qui ira vous voir ce soir en automobile. »

Quant à l'ordre de couverture du 2 août, il exposa l'intention du chef, consécutive, le cas échéant, à la concentration de l'armée. Cette intention était de ne passer à l'offensive que lorsque les forces auraient été réunies. Toutefois, le 7^e C. A., qui tient la droite du dispositif, et dont le secteur de couverture est celui des Hautes-Vosges, droite à la frontière suisse, se préparera à exécuter une action offensive en Haute-Alsace, dans la direction de Colmar. A sa gauche, le 21^e, secteur de couverture de Haute-Meurthe, du col du Bonhomme à Avricourt, tiendra sur la Meurthe. Plus à gauche, d'Avricourt jusque près de Pont-à-Mousson, le 20^e secteur de couverture de la Basse-Meurthe, organisera la frontière à l'est de Nancy pour assurer le débouché de la Meurthe. Le 6^e, secteur de Wœvre Méridionale, maintiendra la possession des Hauts de Meuse, au sud de Verdun ; et le 2^e, secteur de Wœvre Septentrionale, celle du cours de la Meuse en aval de la place.

« Le G. Q. G. fonctionnera à Vitry-le-François, à partir du 5 août à 6 heures. »

Les nouvelles qui arrivèrent dans la journée du 2 et aux premières heures du 3, firent voir combien ces précautions étaient justifiées. Ce fut d'abord la confirmation de la déclaration de guerre de l'Allemagne à la Russie, puis celle de

l'ultimatum adressé à la Belgique. D'autres informations furent communiquées par le ministère de la marine, qui éveillèrent l'attention. Le croiseur de bataille allemand *Gæben* et le croiseur rapide *Breslau*, qui étaient à Brindisi, avaient été vus descendant vers le sud. On se demanda s'ils n'entreprendraient pas quelque action contre les transports dans la Méditerranée occidentale.

A la frontière, nouvelles incursions de patrouilles allemandes qui conduisirent à de menues escarmouches en deçà de la frontière. Un dirigeable avait même laissé tomber trois bombes sur Lunéville.

Le soir, à 18 h. 45, le dernier voile fut déchiré. M. de Schoen remit à M. Viviani la déclaration de guerre de l'Allemagne à la France :

« Monsieur le Président,

Les autorités administratives et militaires allemandes ont constaté un certain nombre d'actes d'hostilité caractérisée commis sur le territoire allemand par des aviateurs militaires français. Plusieurs de ces derniers ont manifestement violé la neutralité de la Belgique, survolant le territoire de ce pays ; l'un a essayé de détruire des constructions près de Wesel, d'autres ont été aperçus sur la région de l'Eiffel, un autre a jeté des bombes sur le chemin de fer près de Karlsruhe et de Nuremberg. Je suis chargé et j'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence qu'en présence de ces agressions, l'Empire allemand se considère en état de guerre avec la France, du fait de cette dernière Puissance. »

Cette démarche libérait le commandement français des réserves qu'il avait observées jusque-là, mais elle ne levait pas toutes les inconnues. Qu'allait faire la Belgique ? Elle avait repoussé avec indignation l'ultimatum allemand. C'est tout ce que l'on savait à l'heure de la déclaration de guerre.

On en apprendra davantage dans le courant de la nuit. Les avant-gardes allemandes ont pénétré sur le territoire belge. Le ministre de France à Bruxelles, M. Klobukowski, mande qu'elles appartiennent à quatre corps d'armée et que l'on s'attend à l'attaque sur Liège. En résultera-t-il une immédiate collaboration militaire entre Français et Belges ?

Pendant toute la journée du 4 août, cette question demeure en suspens.

Le matin, à 8 h. 45, le ministre de la guerre a adressé au général en chef, aux généraux commandant les corps de couverture et au général commandant le corps de cavalerie l'avis de la déclaration de guerre. Il a ajouté : « L'Allemagne va tenter, par de fausses nouvelles, de nous amener à violer la neutralité belge. Il est interdit rigoureusement et de la manière la plus formelle, jusqu'à ce qu'un ordre contraire soit donné, à toutes nos troupes, de pénétrer même par des patrouilles ou de simples cavaliers sur le territoire de la Belgique, ainsi qu'à tout aviateur de survoler ce territoire. »

Ce ne sera que vers la fin de l'après-midi que le gouvernement belge entrera en propos au sujet des opérations à concerter.

Une première dépêche, d'extrême urgence, datée de 17 h. 08, informe que le ministre de la guerre belge a demandé à l'attaché militaire français de préparer sans plus tarder la collaboration et le contact des troupes françaises avec l'armée belge. Le commandant du génie belge voit avantage à autoriser les reconnaissances françaises de cavalerie à franchir la frontière. Ordre a été envoyé aux gouverneurs des provinces de ne pas considérer ces mouvements comme violation de la frontière.

Une seconde dépêche, envoyée par M. Klobukowski, et datée d'une heure et demie plus tard, mande que le gouvernement belge accorde avec le plus grand empressement l'autorisation de survoler la Belgique.

Une troisième dépêche, de même provenance, a été envoyée à 23 heures : « Les instructions officielles belges prescrivent à tout chef militaire et maritime de ne plus considérer comme acte d'hostilité le franchissement de la frontière par les Français. »

Cette dépêche parle aussi des Anglais, ce que confirmera un quatrième télégramme un quart d'heure plus tard : « Le gouvernement du Roi déclare être fermement décidé à résister par tous les moyens en son pouvoir à l'agression de l'Allemagne. La Belgique fait appel à l'Angleterre, la France et la Russie pour coopérer comme garantes à la défense de son territoire.

» ... La Belgique est heureuse de pouvoir déclarer qu'elle assumera la défense des places fortes. »

Les informations belges relatives à l'Angleterre ne sont plus pour surprendre le commandement français, car il a appris directement que du côté de Londres aussi les conditions se sont précisées. La violation de la neutralité belge par les Allemands a subitement provoqué un courant d'opinion populaire qui a dicté ses résolutions au gouvernement. Jusque-là, il s'était borné à faire savoir que des incursions navales allemandes vers les côtes de la France rencontreraient l'interdiction de la flotte britannique. Maintenant le pas décisif est prêt d'être fait ; l'Angleterre mènera la guerre contre l'Allemagne aux côtés de la Belgique, de la Russie et de la France.

Le 5 août, à 5 heures, conformément à l'avertissement contenu dans l'instruction générale pour la couverture, le général Joffre prit le commandement des armées.

Initialement, le plan de concentration, plan XVII, prévoyait la réunion de cinq armées sur la frontière franco-allemande, entre celle de la Suisse et celle de la Belgique. La 1^{re} armée, général Dubail, cinq corps d'armée et deux divisions de cavalerie, avait sa droite à Belfort et sa gauche à Charmes. Q.-G. à Epinal. La 2^e armée, général de Castelnau, cinq corps d'armée, un groupe de trois divisions de réserve et une division de cavalerie, Q.-G. à Neufchâteau, avait sa droite à Mirecourt et sa gauche à Toul. La 3^e armée, général Sarrail, trois corps d'armée, un groupe de trois divisions de réserve et une division de cavalerie, était concentrée dans la région d'Apremont à Consenvoye, Q.-G. à Verdun. La 5^e armée, général Lanrezac, cinq corps d'armée, deux divisions de réserve, une division de cavalerie, Q.-G. à Rethel, était sur la frontière belge, de Longuyon à l'est de Hirson. Le corps de cavalerie du général Sordet stationnait dans le secteur de cette armée.

En seconde ligne, à la jonction des 2^e et 3^e armées, la 4^e, général de Langle de Carry, trois corps d'armée et une division de cavalerie, Q.-G. à St-Dizier, devait se rassembler dans le rayon Gondrecourt, Commercy, Bar-le-Duc.

Aux deux ailes extrêmes, deux groupes de trois divisions de réserve, celui de l'aile droite autour de Vesoul, celui de l'aile gauche à l'est de Laon, entre Reims et Hirson.

Prévues pour entrer en ligne ultérieurement, lorsque les transports le permettraient, et selon les ordres du commandant en chef, les divisions d'Algérie et de Tunisie et la 44^e des Alpes.

Défensivement, cette concentration pouvait répondre à un passage des Allemands à travers la Belgique sur la rive droite de la Meuse ; elle devenait insuffisante s'ils empruntaient la rive gauche. L'attaque de Liége, annoncée dans la journée, montra qu'il en serait ainsi. Le général en chef fit aussitôt jouer une variante de l'ordre de concentration reportant un peu vers l'ouest les débarquements de la gauche, et préparant l'intercallation de la 4^e armée dans le vide que ce glissement ouvrirait entre la 5^e et la 3^e armée. Seraient portées à la gauche, débarquant dans la région de Laon, les divisions d'Algérie, de Tunisie, des Alpes, et une quatrième division qui serait formée des bataillons requis du général Lyautey, la division marocaine.

D'autre part, le corps de cavalerie du général Sordet reçut l'ordre d'entrer en Belgique sans plus tarder et de gagner la frontière orientale du royaume, au nord de Neufchâteau. Il répandra le bruit que toute l'armée française le suit. Derrière lui, la 5^e armée enverra des détachements chargés d'occuper les ponts de la Meuse au sud et au nord de Givet, et de se lier avec les troupes belges au sud de Namur.

Enfin, opération de diversion à l'autre aile du front, le 7^e C. A. entreprendra dès le 7 août son action en Haute-Alsace.

Colonel F. FEYLER.

